

# LES CYCLOS DU SUD ASBL

## **REGLES DE BONNES CONDUITE DU CYCLOTOURISTE RESPONSABLE**

### QUELQUES POINTS ELEMENTAIRES :

- Je connais, j'applique et je respecte le Code de la route en toutes circonstances.
- Pour ma sécurité, je porte un casque.
- Je suis correctement assuré.
- Je pars en randonnée avec mes papiers d'identité.
- J'utilise un vélo équipé réglementairement et en parfait état.
- Je pars en randonnée avec du matériel me permettant de faire face à une crevaison (chambre à air, pompe, etc..) ou autre ennui mécanique.
- Je vois les autres usagers et je prends toutes les dispositions pour être vu par eux.
- Je respecte, par mon comportement et mes paroles, les autres usagers de la route.
- J'adapte mon comportement aux conditions de circulation (trafic et état de la chaussée).
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la route.
- Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident (112).
- Je respecte la nature et son environnement.

### EN RANDONNEES DU CLUB :

- Je porte, par respect pour le club et ses membres, la tenue prescrite par le club.
- Je consulte l'itinéraire de la randonnée du jour et je respecte cet itinéraire.
- J'observe et respecte en tous points les consignes du capitaine de route.
- Je préviens le capitaine de route des problèmes rencontrés par un membre du groupe ou par moi-même (crevaison, ennui mécanique ou membre attardé).
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
- Avant de quitter ma trajectoire je m'assure que je ne gêne pas le cycliste qui me suit.
- Lors d'une ascension de côte, il est de règle d'attendre les plus faibles du groupe en haut de la difficulté.
- Le nombre de participants au départ est le même que celui de l'arrivée, on ne perd personne en route (sauf accord préalable entre les participants et le capitaine de route).

### POUR LA BONNE MARCHE DU CLUB :

- Je suis en règle de cotisation en temps et en heure, de ce fait en règle d'assurance.
- Je respecte les dates limites d'inscription à toutes les organisations mises sur pied par le Comité.
- Si je me désiste, pour quelque raison que ce soit, d'une organisation déjà payée, seul le comité est habilité à statuer sur le remboursement ou non des sommes déjà versées.

Nous sommes des usagers faibles de la route (en nombre et en qualité) et, de ce fait, nous donnons facilement prise à la critique des autres usagers.

Notre comportement sur nos lieux de randonnées (routes et points d'arrêt) est le garant de la pérennité et de la crédibilité de notre activité sportive.

BONNE ROUTE A TOUTES ET A TOUS.

Le Comité